



MINISTÈRE DES MINES ET DE
L'ÉNERGIE

COTE D'IVOIRE
Ministère des Mines et de l'Énergie

**Projet d'Urgence de Réhabilitation du secteur
de l'Électricité – PURE**

Don IDA N° H 4830 CI



BANQUE MONDIALE

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET N°06/2010/AMI/PURE

SELECTION D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DE L'ETUDE DE L'IMPACT SOCIAL DU TARIF DE L'ELECTRICITE EN COTE D'IVOIRE

- 1) Cet Avis à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de passation des Marchés paru le 15 Octobre 2009 dans 'DgMarket'.
- 2) Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a bénéficié d'un don de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le coût du Projet d'Urgence de Réhabilitation du secteur de l'Électricité (PURE), et se propose d'utiliser une partie du montant pour effectuer les paiements au titre du contrat pour la réalisation de l'étude de l'impact social du tarif de l'électricité en Côte d'Ivoire.
- 3) Les services comprennent :
 - i) l'identification et la répartition des ménages dans des catégories homogènes de revenu en milieu urbain, périurbain et rural ;
 - ii) la comparaison des prix de l'électricité des pays à niveau de développement comparable à celui de la Côte d'Ivoire, particulièrement pour les ménages à faible revenu ;
 - iii) la détermination des niveaux de tarif supportables par les ménages à faibles revenus ;
 - iv) l'évaluation de l'impact d'une éventuelle hausse de tarif sur la pauvreté en Côte d'Ivoire ;
- 4) La Société de Gestion du Patrimoine du Secteur de l'Électricité (SOGPE) invite les Consultants (firmes) admissibles à manifester leur intérêt pour la réalisation des services décrits ci-dessus. **Les consultants intéressés doivent fournir toute information utile attestant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services décrits ci-dessus notamment les brochures, les références concernant l'exécution de contrats similaires, les expériences dans des conditions semblables (années de réalisation, coûts, clients), la liste et la qualification du personnel clé nécessaire, les moyens logistiques et matériel.**
- 5) Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les *Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale* édition Mai 2004, version révisée Octobre 2006.

- 6) Les consultants (firmes) intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables du Lundi au Vendredi, de 9h00 à 17h00 (heures locales) :

**DIRECTION GENERALE DE L'ELECTRICITE (DGELEC)
ABIDJAN Plateau TOUR EECI 2^{ème} Étage Bureau 2 T 10
A l'attention de M. SIMON Eddy
01 BP 2541 ABIDJAN 01
Tél : +225 20 20 61 45/Fax : +225 20 32 04 80
E-mail : simon_eddy@hotmail.com**

- 7) Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous plis fermés **en cinq (5) exemplaires dont un (1) original** à l'adresse ci-dessous **au plus tard le vendredi 26 février 2010 à 10H00 (heure locale)** :

**Cellule de Coordination du PURE sise à la SOCIETE DE GESTION DU
PATRIMOINE DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE (SOGEP)
ABIDJAN Plateau TOUR EECI 15^{ième} Etage Bureau 15T20
A l'attention de Monsieur le Coordonnateur
01 BP 1345 ABIDJAN 01
Tél.: +225 20 20 62 64/Fax: +225 20 20 62 75
E-mail: coordination.pure@live.fr;**

NB : Les envois par voie électronique ne seront pas admis. Les plis doivent porter les mentions suivantes : « Programme d'Urgence de Réhabilitation du Secteur de l'Électricité (PURE) - Offre de services dans le cadre de l'étude d'impact social du tarif d'électricité ».
